



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Chef du DEFR
Palais fédéral Est
3003 Berne

*Envoi par courriel :
rechtsdienst@zivi.admin.ch*

Réf. : 24_COU_3165

Lausanne, le 5 juin 2024

Modification de la loi fédérale sur le service civil

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par courrier du 1^{er} mars 2024, vous nous avez invités à prendre position sur le projet mentionné sous rubrique. Nous vous remercions de la possibilité ainsi offerte au Canton de Vaud de s'exprimer.

Le Conseil d'Etat partage la préoccupation du Conseil fédéral de disposer d'un effectif suffisant pour l'Armée afin d'assurer la défense de notre pays, surtout au vu de l'évolution de la situation géopolitique, qui a drastiquement changé depuis la consultation de 2018. La voie proposée constitue sans doute un moyen de remédier à l'érosion inquiétante de nos forces militaires qui est observée aujourd'hui.

Le Conseil d'Etat souhaite toutefois attirer l'attention du Conseil fédéral sur le fait que c'est par des mesures visant à renforcer l'attractivité de l'Armée que les effectifs pourront être garantis et pas uniquement en restreignant les possibilités d'effectuer du service civil. Des mesures ont été prises par l'Armée récemment, suite aux rapports sur l'alimentation de l'Armée et de la protection civile. Elles devraient déployer leurs effets ces prochaines années. Dès lors, pour le Canton de Vaud, il pourrait ainsi apparaître prématuré de restreindre l'accès au service civil sans bilan sur ces récentes mesures. Le libre-choix actuel permet de garantir la liberté de conscience et surtout offre des prestations indispensables à la collectivité et amène concrètement une réelle plus-value aux organisations qui accueillent des civilistes, en particulier dans les domaines socio-sanitaires, environnementaux, culturels, agricoles et de l'instruction publique.

Le Canton de Vaud estime que le service civil constitue aujourd'hui un service de remplacement satisfaisant, garanti par la Constitution fédérale. Et alors que les besoins augmentent, une baisse importante du nombre de jours de service civil accomplis entraînerait des répercussions importantes sur des domaines d'activités essentiels.

Ainsi, pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat, s'il estime important d'envisager tous les moyens visant à assurer le maintien des effectifs de l'Armée, souhaite que la réduction de l'accès au service civil soit opérée de façon moins abrupte et plus progressive.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre plus haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER.



Michel Staffoni

Copies

- OAE
- SSCM